

## **DOCUMENTS A REUNIR**

### **CONDITIONS D'ACCES A L'AIDE JURIDIQUE - Réforme aide juridique > 01.09.2016**

1. certificat de composition de ménage (délivrée par la commune);
  
2. preuve de vos revenus (ou preuve de 'non-revenus') : attestation de chômage, CPAS, mutuelle, vierge noire ou une fiche de salaire
  - + chèques – repas + 13ème mois + congés payés + prime de ratrapage (mutuelle)
  - + attestation de scolarité pour les enfants de + 18 ans
  - + attestation du médiateur pour les personnes en RCD afin de justifier :
    - le montant perçu tous les mois sur le compte de la médiation par le ménage à titre de revenus
    - le montant du pécule mensuel.
    - Le montant de l'endettement (tableau des créanciers)
  
3. la preuve des revenus (ou preuve de non-revenus) des personnes mentionnées sur la composition de ménage (attestation de la caisse qui précise que le cohabitant est à charge)
  
4. une pièce justificative de la pension alimentaire versée ou reçue;
  
5. le dernier avertissement extrait de rôle pour tous les majeurs (toutes les pages)
  
6. l'avertissement extrait du précompte immobilier si vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs immeubles (cadastre);
  
7. la taxe de circulation si vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs véhicules;
  
8. si vous avez - de 10.000€ sur vos comptes (pour l'ensemble des cohabitants), un extrait bancaire de moins de deux mois reprenant les soldes.

**ATTENTION** : les documents doivent être datés de moins de deux mois